

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1493

présenté par

M. Charles de Courson, M. Falorni, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert,
M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE 30

Rédiger ainsi la deuxième phrase de l'alinéa 7 :

« Dans leurs comptes annuels, la section culturelle et les autres sections sont présentées séparément. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter sur le caractère peu clair du périmètre « en relation avec l'exercice public d'un culte » et sur la difficulté pour les associations culturelles à délimiter ce qui est du ressort de l'exercice du culte et ce qui ne l'est pas. Par exemple, le catéchisme est-il compris dans l'exercice public du culte ou non ?